

COMMUNE DE CARCÈS



PROCES-VERBAL DE SEANCE
Article L2121-25 du CGCT

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022
Séance en public restreint et filmée

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	19	4	0	23	12

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE 14 DECEMBRE à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO

Date de la convocation : **7 DECEMBRE 2022**

PRESENTS : RAVANELLO Alain - IMBALZANO Maurice - CLAVIER Vincent - DEBOST Marion - NEMETH Alex - GARCIA Christine - VIDAL Antoinette - LAUDICINA Patrick - CORINO Pierre - PAUL CAMAIL Florence - LORENZON Céline - AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe - FERRETTO-REGGI Nicolas - BULLE Lucie - SCHMITT Patrick - BOURGAIS Philippe - BRISPOT John - FABRE Thibault

PROCURATIONS :

Madame CHIAPELLO Amandine a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain
Madame COLIN Martine a donné procuration à Madame GARCIA Christine
Monsieur HERBEL Joseph a donné procuration à Monsieur CLAVIER Vincent
Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Monsieur CORINO Pierre

Monsieur FABRE Thibaud a été désignée secrétaire de séance

DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Monsieur FABRE Thibaud pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance. Le secrétariat général est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
PROJET DELIBERATION

AFFAIRES SCOLAIRES

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO SCOLAIRE DE BRIGNOLES POUR LA PERIODE 2021-2022.

REVISION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

FINANCES

DM1 2022. BUDGET ANNEXE BATIMENT

DISSOLUTION BUDGET LOTISSEMENT

TRANSFERT LOT 7 – DU BUDGET LOTISSEMENT A LA COMMUNE

DECISION MODIFICATIVE N°1-2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

DM2 -BUDGET PRINCIPAL

AMENAGEMENT TERRITOIRE ET TRAVAUX

APPLICATION DU REGIME FORESTIER SUR NOS PARCELLES BOISEES

SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT POUR LES DFCI M 150, M153 ET M 154

TRANSFERT DE LA COMPETENCE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC AU SYMIELECVAR

EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

SECURITE

CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN FOURRIERE DES ANIMAUX ERRANTS AVEC LE CENTRE ANIMALIER REGIONAL

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL AVEC LA COMMUNE D'AUPS

AFFAIRES GENERALES

MODIFICATION DES STATUTS DE LA SPL ID83

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « ID83 – RAPPORT D'ACTIVITE 2021

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE – RAPPORT D'ACTIVITE 2021

RAPPORT DÉFINITIF DE LA CRC SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES ET DE GESTION DE LA CAPV À COMPTER DE L'EXERCICE 2017 ET SUIVANTS.

DECISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 07 OCTOBRE ET LE 30 NOVEMBRE 2022

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202279 : Procès-Verbal Conseil Municipal 04 octobre 2022

Rapporteur : Alain RAVANELLO

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ décide :

D'APPROUVER le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04 octobre 2022

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202280 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO SCOLAIRE DE BRIGNOLES POUR LA PERIODE 2021-2022

Rapporteur : Pierre CORINO

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

D'APPROUVER la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Brignoles à intervenir entre la commune de Brignoles et la commune de Carcès jointe en annexe,

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à son application

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202281 : REVISION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.

Rapporteur : Alain RAVANELLO

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** (POUR : 19 - CONTRE : 4 FERRETTO-REGGI, SCHMITT, BOURGAIS, BRISPOT) décide :

D'APPROUVER les nouveaux tarifs relatifs à la restauration scolaire a compté du 01 janvier 2023

D'ACTUALISER le tableau des tarifs communaux comme annexé à la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir et à signer tous les documents et actes relatif à cette délibération.

ARRIVEE LORENZON ET IMBALZANO

John BRISPOT 90 centimes, c'est un petit chiffre sur le papier mais quand on le compte par 20 jours ouvrés pour un élève ça fait passer de 60 à 78 €, sur une famille qui aurait un, deux voire trois enfants, ça peut faire une augmentation allant jusqu'à 54 € par mois, ce n'est pas anecdotique. Je comprends, on est tous confronté à l'inflation et aux problèmes divers et variés qu'on rencontre tous aujourd'hui avec la crise de l'énergie, mais est-ce qu'il ne serait pas bien de penser pour les familles modestes sur conditions de revenus, qu'elles soient épargnées par cette charge, qui je dis, trois enfants ce n'est pas la majorité, en général c'est un ou deux enfants que l'on a à l'école. Mais aller jusqu'à 54 € d'augmentation par mois ça fait beaucoup en termes d'argent. Je comprends que l'annoncer à 0,90 € ça passe mieux, mais la réalité c'est que c'est plus de 18 € par mois par élève. Ça fait que ça peut représenter pour les familles modestes, les gens qui sont dans la précarité, un surcoût qui les empêche d'emmener leurs enfants à la cantine, et souvent c'est le seul repas équilibré que certaines familles peuvent offrir à leur enfant. Ce serait bien de le prendre en charge au moins, peut-être sous condition de ressources, aux familles les plus modestes.

Alain RAVANELLO Effectivement ça fait une augmentation, mais le tarif de la cantine c'est déjà un tarif social et même les tarifs sociaux, on est obligé de les adapter. Parce que faire manger, même un enfant, faire manger à un enfant aujourd'hui un repas complet comme celui qui est à la cantine pour 3,90 €, moi je vous mets au défi de le faire, c'est impossible. C'est vrai ce que vous dites, pour des enfants c'est leur seul vrai repas et je le sais, mais on arrive quand même à conserver un tarif social, à 3,90 € comme je vous dis ce n'est pas possible. Moi j'y suis allé y'a pas longtemps à la cantine et j'ai fait une visite surprise et j'y ai mangé. J'ai mangé à la cantine et bien je peux vous dire que c'est cuisiné, c'est bon, en quantité suffisante même pour moi et j'ai pris exactement la part d'un élève. Je peux vous dire que 3.90€ on ne peut pas faire mieux. Alors effectivement en matière de conditions de revenus, on a pensé à appliquer la tarification sociale, sauf que la tarification sociale elle n'est pas forcément pérenne. En fonction de ce que va appliquer la CAF...C'est-à-dire que la CAF abonde un tarif social, et s'est revu tous les trois ans, il me semble que la prochaine révision doit se faire en 2024...Aujourd'hui pour un repas qu'une

famille va payer 1€, la CAF abonde de 3€, ça veut dire qu'on arrive à 4€ le repas. Mais étant donné que l'on a l'habitude de voir que, petit à petit et dans tous les domaines l'État se désengage de ceci et cela, il n'y a rien de sûr. En 2024 la CAF pourra nous dire, si on adopte cette tarification sociale, et bien l'État pourra nous dire : « à partir de 2024 c'est plus 3€ c'est 1,50 € ou alors on se désengage », et à ce moment-là, on ne pourra pas conserver un tarif à 1€ le repas. En fonction de ce que nous dira l'Etat, ce sera du quitte au double en 2024 : soit on va appliquer une augmentation de 400% du menu, c'est-à-dire qu'on va passer de 1€ à 4 €, ou de 1€ à 3.50€, mais on sera obligés d'appliquer une énorme augmentation et forcément ce ne sera jamais le moment d'augmenter. C'est pour ça que je préfère aujourd'hui que nous augmentions de 0,80 € le repas, c'est pérenne, plutôt que de faire miroiter un tarif à 1€ pour les plus démunis et être obligé ensuite d'augmenter de manière exponentielle. C'est un choix, on aurait pu appliquer la tarification sociale mais par rapport à cette incertitude, on a préféré ne pas le faire

John BRISPOT même une incertitude d'un ou deux ans pour des gens qui paieraient 20 € au lieu de 78, ils le prennent.

Alain RAVANELLO vous savez qu'un tarif à 1€ pendant six mois, c'est acquis, on ne doit plus y revenir, c'est un dû. Sauf que en 2024 si je dis à tout le monde : maintenant ce n'est plus 1€ mais 4€, ce sera différent. Et que nous diriez-vous en 2024 ?

John BRISPOT je vous dirai : économisons un peu sur les caméras et offrez à manger aux enfants... On a voté une délibération pour pouvoir transférer des budgets sur d'autres trucs, donc maintenant on peut le faire.

Alain RAVANELLO Ça n'empêche pas que là, il n'y avait deux solutions, mais je vous signale quand même que le reste à charge pour la collectivité, c'est quand même à peu près 5€ sur un repas, sur un repas qui va coûter 3,90 € aux parents.

John BRISPOT je veux juste pour terminer, je vais être bref. Il faut quand même qu'on est à l'esprit que l'essence, l'électricité, tout augmente toute la journée, chacun a une bonne raison pour expliquer qu'il faut qu'il augmente ses propres tarifs. C'est vrai, c'est une vraie difficulté. Ça on touche vraiment, pour les gens qui sont modestes à du fondamental quand même, et 30 % d'augmentation ce n'est pas la tête de l'inflation, la tête de l'inflation c'est 10, donc on aurait augmenté de 10 %, on aurait suivi le cours de l'inflation, qui est d'ailleurs plus proche de 6... Là on augmente de 30% d'un coup, ça fait encore une fois, ça fait un petit chiffre sur le papier, mais si vous avez deux ou trois enfants à la cantine il y aura peut-être des familles, peut-être peu, et j'espère d'ailleurs, mais pour lesquelles ce sera insupportable.

Alain RAVANELLO avec deux ou trois enfants à la cantine, si c'est le seul repas pour des familles modestes qu'ils pourront faire, ils auront encore la possibilité de le faire à 3.90€ et pas au tarif réel s'ils les gardaient chez eux. On facture quelque chose qui est réellement consommé, c'est vrai que c'est toujours embêtant de payer des taxes, on ne sait pas où ça va etc. Là c'est du vraiment consommé

Nicolas FERRETTO-REGGI comme vous l'avez dit, on a tous vu en 2022 des augmentations de fluides, de nourriture... On s'attendait tous à une augmentation forcément des coûts de cantine, c'est une logique, et on pouvait dès le mois d'avril-mai pouvoir peut-être percevoir qu'il y aurait une augmentation du prix du ticket de repas pour l'année en cours. Cependant, il y a une chose que l'on n'a pas évoqué et qui peut être un levier pour éviter les coûts de cantine, c'est limiter le gaspillage alimentaire. On peut suggérer que si on limite ce gaspillage, il y aura une meilleure gestion des stocks, une optimisation qui permettra de limiter le coût de la cantine. C'est un sujet qui voulait évoquer avec vous les parents d'élèves délégués qui vous ont sollicité il y a un mois, (mais également pour évoquer le manque de sécurité pour les élèves : il y a un manque de personnel). J'aurai voulu savoir s'il y'a quelque chose qui est évoqué par rapport à ça, par

rapport à une limitation du gaspillage alimentaire, pour ne pas avoir in fine l'année prochaine ou dans les années à venir, avoir à réaugmenter le prix du ticket du repas.

Alain RAVANELLO qu'est-ce que vous proposez vous pour limiter le gaspillage ? Parce que je peux vous dire qu'avec le self-service, depuis qu'il a été mis en place, je peux vous dire que du gaspillage il y en a beaucoup moins.

Pierre CORINO en ce qui concerne la remarque de Monsieur Brispot, j'y adhère tout à fait pour les gens modestes, je rappelle que nous avons aussi un CCAS, et que sur dossier, effectivement en fonction des revenus des gens, l'aide pour la restauration scolaire existe et qu'ils sont bien sûr invités par les écoles, à se rapprocher du CCAS. C'est ma première réponse. Pour la seconde. La mairie a mis en place depuis longtemps, on peut rendre aussi hommage à nos prédécesseurs, la pesée des déchets alimentaires. Lorsque nous sommes arrivés élus, nous avons fait le tour avec les personnes du SIVED pour voir où on en était du gaspillage. Un cahier est tenu de déchets et de pesage des déchets, depuis plusieurs années, on est à moins de 100 g en moyenne sur l'assiette, maximum 105g, c'est une des meilleures performances des communes environnantes. Donc on y travaille, grâce au self-service, aujourd'hui on est à deux cents repas, on ne prépare pas 200 entrées et 200 desserts, on en fait moins, et les enfants ont le choix et souvent aujourd'hui ils ne souhaitent pas prendre une entrée ou un dessert et ça permet aussi de limiter et ne pas gaspiller. Voilà les mesures qu'on a mis en place, au bout du compte de la chaîne du self-service il y a un espace de tri, les enfants sont sensibilisés aussi aux éventuels gaspillages ; le pain est mis du côté, stocké et donné aux personnes qui souhaitent tous les jours le récupérer pour des animaux ou autre, certains déchets également. Tous les emballages sont triés... je pense que si d'autres idées sont proposées par les parents élus, elles seront les bienvenues et je tiens à rappeler en ce qui concerne la tarification que nous avons fait, Monsieur le maire et moi les deux conseils d'école, et que les parents élus qui représentent tous les parents de l'école étaient bien d'accord comme nous que nous avons reculer le plus possible l'augmentation, et que même si on peut faire parler les chiffres et dire ce qu'on en veut, il y a du 30%, mais ces 30%, c'est 90 centimes. Tout le monde peut le comprendre, nous avons essayé de limiter au plus, tout en rappelant que l'on est à près de neuf euros le coût réel.

Nicolas FERRETTO-REGGI autre remarque, je rejoins Monsieur Brispot, en 2021 on a augmenté les impôts, je pense que l'on aurait pu faire un effort, au moins pour cette année pour maintenir le tarif du prix de la cantine.

Alain RAVANELLO si vous voulez que je vous augmente encore les impôts, pour financer la cantine, je veux bien, mais à un moment donné, les fonds il faut les trouver.

C'est purement démagogique, vous pouvez m'expliquer ce que vous voulez, il arrive un moment où les budgets il faut qu'on les boucle. Vous me dites : « vous augmentez ci... », vous savez, il y a d'autres choses qui augmenteront, vous pouvez me faire la démagogie que vous voulez... si vous voulez que je répercute l'augmentation des denrées de la cantine, de l'électricité, l'inflation, le point d'indice des fonctionnaires qui n'avait pas augmenté depuis des années... Tout ça, ça se répercute. Il arrive un moment où même un tarif social, puisque l'on reste quand même sur un tarif social et on y applique tout juste, même pas 40% du prix du repas... Il faut bien faire face aux augmentations de tout poil. Il faut bien payer les consommations, je ne peux pas faire autrement, et effectivement lorsque nous avons annoncé ça aux deux conseils d'école avec Pierre Corino et bien il ne m'a pas semblé que les parents d'élèves, à qui il n'a pas échappé toutes les augmentations et la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement, il n'a échappé à personne et que ce n'était pas facile, que tout augmentait. Je n'ai pas noté vraiment d'opposition de la part des parents d'élèves lors des conseils d'école, que ce soit à la maternelle ou au Petit Bois. C'est cette solution-là qui a été choisie

Nicolas FERRETTO-REGGI pour répondre à ce que vous avez dit avant la coupure, il ne

s'agit pas de démagogie, on a vu qu'en 2022 le compte administratif 2021 était largement excédentaire de l'ordre de 300 000 €. Vous nous indiquiez en 2021 qu'il manquait 50 000€ et du coup qu'il fallait augmenter les impôts, donc on a augmenté les impôts. Or on les a augmentés sans vraiment de justification à posteriori...

Alain RAVANELLO Ça a été largement expliqué et développé. Cela dit, si nous avons encore à fin 2000 ou 2021 un excédent, je peux vous dire que c'est une poire pour la soif parce qu'avec la période qui nous attend, les budgets vont être de plus en plus difficiles à boucler à l'équilibre.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202282 : DECISION MODIFICATIVE N°1-2022 – BUDGET ANNEXE BATIMENTS

Rapporteur : Maurice IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ décide :

D'APPROUVER la présente décision modificative n°01-2022 pour l'exercice 2022

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202283 : DECISION MODIFICATIVE N°1-2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Rapporteur : Maurice IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ décide :

D'APPROUVER la présente décision modificative n°01-2022 pour l'exercice 2022.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202284 : TRANSFERT DU TERRAIN

D'ASSIETTE LOT N°7 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COUGOURNIER AU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Maurice IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ décide :

D'APPROUVER le transfert du lot n°7 du budget annexe « lotissement Cougournier » au budget principal de la Commune,

D'APPROUVER le principe de voter prochainement la prévision budgétaire en décision modificative au budget 2022 du budget annexe lotissement, nécessaire à cette opération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir et à signer tous les documents et actes relatif à cette délibération.

John BRISPOT juste pour nous rafraîchir la mémoire, c'est bien le terrain que vous vouliez acheter pour transformer en parking, sur lequel on ne peut pas se garer ?

Alain RAVANELLO non, il est déjà à la commune, il est dans le budget lotissement

John BRISPOT ce lotissement il avait été financé déjà ? On avait déjà touché le produit de ce financement ? Ce lotissement, quand il a été créé, on a perçu le produit de la vente, en attendant la vente...il avait été financé comme ça, en in fine

Maurice IMBALZANO absolument pas. Le lotissement du Cougournier a été financé, dans ses grandes lignes, par des reventes de terrains successives. Il y a eu un emprunt au départ, qui s'est réduit au fur et à mesure des ventes

John BRISPOT c'est bien les ventes qui ont couvert l'emprunt, donc on a touché le produit de la vente avant

Maurice IMBALZANO absolument pas. Il y a eu un apport du terrain par la commune, la commune a mis à disposition le terrain de base, a financé les travaux nécessaires à la viabilisation des lots. Elle a fait un emprunt au départ qui était un « emprunt relais », qui a

été remboursé en grande partie. Ensuite, au fur et à mesure des ventes, c'est les ventes qui ont financé le remboursement de l'emprunt, et il reste un produit résiduel qui va être, lors de la clôture dans la prochaine délibération, qui sera transféré à la commune. Si vous voulez, on ne peut pas affecter un résultat d'une opération de construction telle que le lotissement ; on ne peut l'affecter que quand le dernier lot a été vendu, quand il n'y a plus de lot

John BRISPOT mais c'est ce que je vous ai dit, on a bien fait un emprunt, on a touché l'argent de la vente avant qu'il soit vendu, et c'est les ventes qui ont remboursé l'emprunt
Maurice IMBALZANO oui et il y avait le financement de la grosse opération, c'était lié à d'autres opérations où il y avait la passerelle, l'école... Ce produit du lotissement a servi à auto-financer une grosse partie de la triple opération qui était montée à l'époque.

John BRISPOT c'est ce que j'ai dit, on a remboursé l'emprunt au fur et à mesure de la vente. Il n'y a pas de discussion sur cela. Par contre là on est en train d'acheter un terrain qui, aux dernières nouvelles de projet, devait devenir un parking ou améliorer le parking existant, mais on n'a pas accès au parking...on va faire un parking, mais on ne pourra pas se garer dessus

Maurice IMBALZANO c'est à cause de Vigipirate

Alain RAVANELLO de toute façon ce terrain au début était prévu pour être vendu, construit ; c'est nos prédécesseurs qui en ont fait un parking. Aujourd'hui on le garde en réserve foncière et avec les plans Vigipirate etc, effectivement on n'en fait pas un parking, pour l'instant c'est une réserve foncière. De toute façon, cela ne coûte rien, il appartenait déjà à la commune. On a décidé pour l'instant de le transférer dans le budget municipal pour pouvoir clôturer le budget lotissement

John BRISPOT dans le cadre des économies qu'on doit faire et les charges qui montent, est-ce que l'on n'aurait pas intérêt à le vendre plutôt que d'en faire un parking que l'on n'utilise pas

Alain RAVANELLO pour l'instant non, je ne dis pas que ça ne viendra pas, mais pour l'instant non, c'est une question de choix

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202285 : DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT » AU 31/12/2022

Rapporteur : Maurice IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ décide :

D'APPROUVER la dissolution du budget annexe « lotissement » au 31.12.2022, après l'apurement des stocks dès que les opérations réelles de la gestion 2022 auront été achevées.

D'INTEGRER les résultats et le passif (emprunt) dans le budget principal.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir et à signer tous les documents et actes relatif à cette délibération.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202286 : DECISION MODIFICATIVE N°2-2022 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Maurice IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ décide :

DE DELIBERER sur la présente décision modificative n°02-2022 pour l'exercice 2022.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202287 : APPLICATION DU REGIME FORESTIER A NOS PARCELLES BOISEES

Rapporteur : Vincent CLAVIER

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

D'APPROUVER l'application du régime forestier aux parcelles désignées dans le tableau annexé à la présente délibération, pour une surface totale de 296,7432 ha répartis sur le territoire communal de Carcès

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir et à signer tous les documents et actes relatif à cette délibération.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202288 : MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT DESTINEE A ASSURER LA PERENNITE DES PISTES DFCI M150, M153 ET M154

Rapporteur : Vincent CLAVIER

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

D'AUTORISER la mise en œuvre de cette procédure.

DE DONNER mandat à la Communauté d'Agglomération Provence Verte d'établir, déposer et suivre auprès du Préfet, la demande d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement au titre de l'article L.134-2 du Code Forestier pour les M150, M 153 et M154.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à donner mandat à la Communauté d'Agglomération Provence Verte et à prendre toutes les dispositions nécessaires au déroulement de la procédure.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202289 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE N°8 « MAINTENANCE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC » AU SYMIELECVAR

Rapporteur : Vincent CLAVIER

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

D'APPROUVER l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle n° 8 « maintenance des réseaux d'éclairage public » dont le coût annuel est fixé par délibération du Comité Syndical en date du 07 février 2013 soit 2€ par point lumineux.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir et à signer tous les documents et actes relatif à cette délibération.

John BRISPOT jusqu'à aujourd'hui, qui s'occupe de l'entretien des éclairages de la commune ?

Vincent CLAVIER aujourd'hui, c'est en régie communale

John BRISPOT la question que je me pose, c'est qu'aujourd'hui on va se mettre une nouvelle charge, 1400€ c'est le point d'entrée, ce n'est pas l'entretien, et après il y a chaque intervention, chaque changement de matériel, ça a un coût. Aujourd'hui ce coût on le maîtrise nous en interne puisque c'est nos services qui s'en occupent. En externalisant, donc en se mettant une charge supplémentaire, puisque in fine en fin d'année ça va faire une charge supplémentaire, est-ce qu'on a une économie nous en interne pour le compenser ou est-ce qu'on reste iso en terme de charge du personnel et donc on cumule ? Car on va avoir les personnes que l'on paye qui faisaient ce travail avant plus cette nouvelle charge

Vincent CLAVIER je suis content que vous me posiez la question parce que du coup je l'ai oublié, mais je voulais remercier l'agent qui nous a malheureusement quitté en début de mois. Monsieur Gilquin qui a fait une vingtaine d'années à la commune de Carcès nous a quitté pour partir dans le privé. Je l'en félicite et lui souhaite tous mes vœux de réussite. Cet agent était bourré de compétences et notamment il assurait l'intégralité de l'éclairage

public. En partie, parce qu'ils sont deux, il était électrotechnicien et il faisait toute la maintenance sur nos installations d'eau et d'assainissement ; et aujourd'hui pour remplacer une personne comme ça en trois mois de préavis...on n'a pas trouvé un profil équivalent. Aujourd'hui la commune, pour maintenir le service public vous propose de passer au Symielec Var qui est spécialisé dans ce domaine. Cette décision permet de maintenir le service public que l'on rend aux carçois.

John BRISPOT il faudra que l'on soit vigilant, notamment l'année prochaine avec une année de recul, pour savoir si le coût d'externaliser est délirant par rapport au coût du salarié qui faisait cette mission auparavant. Très souvent, avec les prestataires extérieurs, c'est très sympa quand on démarre et après les coûts de fonctionnement et les coûts d'intervention deviennent délirants sur une clef d'entrée qui ne paraît économiquement pas chère au départ.

Alain RAVANELLO je pense que ce sera l'inverse.

John BRISPOT c'est juste d'avoir une vigilance et de regarder l'année prochaine.

Vincent CLAVIER vous avez raison

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202290 : EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Alain RAVANELLO

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** (POUR : 19 - CONTRE : 4 FERRETTO-REGGI, SCHMITT, BOURGAIS, BRISPOT) décide :

DE DECIDER que l'éclairage public sera interrompu la nuit selon les horaires suivants, ces horaires sont donnés à titre indicatif et susceptibles d'être modifiés :

- Période estivale (01/06 au 30/09) :
 - o Périmètre du centre-ville : de 01 heures à 5 heures 30 (levé du jour)
 - o Périmètre périurbain : de 00 heure à 5 heures 30 (levé du jour)
- Période hivernale (01/10 au 31/05)
 - o Sur l'ensemble du territoire : 23 heures à 5 heures 30.

DE CHARGER Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Nicolas FERRETTO-REGGI je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut faire des économies d'énergie, d'autant plus en ce moment avec la conjoncture actuelle, au niveau financier et au niveau environnemental. Ce qui me gêne un petit peu dans cette extinction complète de l'éclairage public, c'est le volet sécuritaire. Forcément, si l'on est en pleine nuit, qu'il n'y a pas d'éclairage public, on peut plus tranquillement effectuer une infraction : cambrioler, voler une voiture, etc. Ça peut être un problème. Pas plus tard qu'il y a une dizaine de jours, quelqu'un s'est fait cambrioler et devant chez lui le lampadaire était hors service, donc n'éclairait personne. S'il y avait eu de la lumière, peut-être cela aurait pu être évité ou pas, on ne sait pas, mais ça peut favoriser en tout cas. Ne serait-il pas plus judicieux de réduire la luminosité de 50%, voire à terme d'investir sur des détecteurs de mouvement et élargir éventuellement la plage d'extinction, et avoir un système de veille en quelque sorte

Alain RAVANELLO je vous dirai que c'est un investissement, c'est un choix, il y a plusieurs investissements à faire. On a choisi d'abord d'investir sur la réduction de la consommation avant d'investir sur le côté pratique où on arrive et il y a un détecteur, ça s'allume et ensuite ça s'éteint ; c'est quelque chose qui pourra peut-être se faire dans un second temps, mais de suite, il est question de faire des économies d'énergie. Ça se fait

ailleurs vous le savez, il n'y a aucune augmentation des chiffres de la délinquance, peut-être du sentiment d'insécurité, mais pas dans les faits. En matière d'investissement sur les infrastructures d'éclairage public, le premier investissement que nous réaliserons c'est celui de l'économie d'énergie et ensuite pourquoi pas réaliser des investissements comme celui dont vous venez de parler où il y a besoin de détecteurs, de variateurs etc.

John BRISPOT pour compléter ce que disait Monsieur Ferretto, comme je le disais en commission, on a investi 500 000€ dans des caméras qui vont filmer le noir, je trouve cela un peu comique...mais par contre au-delà de la plaisanterie, en termes de sécurité, il n'y a pas que l'insécurité du vol. Il y a la sécurité de quelqu'un qui va peut-être avoir une urgence, besoin d'aller voir un médecin ou prendre une voiture pour aller chercher un enfant la nuit...je prends des exemples comme ceux-là, et je vois mal des gens sortir dans un village qui va ressembler à un mouvoir, dans le noir. Au XIXème siècle l'insécurité dans les villes a été principalement combattue avec l'éclairage public, donc ça a un sens quand même l'éclairage public. Au départ, on a éclairé nos villes pour offrir de la sécurité aux concitoyens. Avoir un village dans le noir, avoir une urgence la nuit : aller chercher un enfant, avoir un problème de santé, ou des pompiers qui doivent intervenir, dans un village dans le noir je trouve ça glauque, triste. Est-ce qu'il n'y aurait pas une solution pour une ampoule sur deux, mais pas dans le noir, éteindre un village... Je trouve ça presque angoissant, je ne me vois pas traverser le village à deux heures du matin dans le noir, je trouve cela bizarre

Alain RAVANELLO vous utiliserez votre téléphone, ne vous angoissez pas, la nature vous dira merci

Alex NEMETH un point sur lequel je peux apporter le fruit de mon expérience, c'est celui de la crainte de l'augmentation des faits de délinquance la nuit parce que l'on aura éteint l'éclairage public. Cette problématique s'est posée il y a déjà quelques années. Il y a des textes fondateurs pour œuvrer à l'extinction de l'éclairage public, qui au départ n'était pas une notion d'économie, mais de protection de l'environnement ; et ça s'appuyait sur la loi du Grenelle 2. Il y a quelques années de cela, alors que j'étais encore en responsabilité de sécurité publique dans le Vaucluse, à Avignon, deux communes ont décidé d'éteindre l'éclairage public. A l'échelon de compagnie de gendarmerie, on est allé voir les maires : selon nous ils allaient s'exposer à une explosion de la délinquance et vos concitoyens vont vous en vouloir. Ils ont quand même coupé l'éclairage public dans ces deux communes qui sont en périphérie d'une grande ville et où les taux de criminalité et de délinquance sont énormes et n'ont aucune commune mesure avec notre commune rurale. Force a été de constater, dans les années qui ont suivies, les données statistiques ont démontré que la nuit nous n'avions aucune explosion de délinquance sur les deux communes qui avaient fait ce choix-là. Je ne m'en suis pas tenu qu'à cette expérience et à ces résultats là avant que l'on prenne cette décision en conseil municipal et qu'on vous la propose. J'ai fait le tour des unités où l'extinction de l'éclairage public avait été mis en œuvre, et bien là aussi, force est de constater qu'il n'y a pas eu d'augmentation exponentielle de la délinquance. Ceci est dû à un phénomène, pour les cambriolages, aujourd'hui on constate que les cambriolages de nuit sont extrêmement rares : c'est un peu plus de 80% des cambriolages qui sont commis de jour et non pas de nuit. Lorsque vous êtes délinquants et que vous avez à œuvrer la nuit, si l'éclairage public est éteint, vous êtes beaucoup plus facilement détectés : les déplacements se font en véhicules pour aller sur le lieu de commission des faits et là, on est plus facilement repéré. Donc effectivement il y a un sentiment d'insécurité contre lequel il faudra prendre en compte, mais sur le plan des données statistiques on n'a pas de démonstrations qu'il y ait une explosion de la délinquance. Maintenant, vous avez raison, il faut aussi que l'on travaille sur d'autres moyens de réduire la consommation électrique en trouvant des portages différents. Pour l'heure le seul que l'on puisse mettre en œuvre c'est

celui qu'on vous propose.

John BRISPOT l'insécurité, ce n'est pas uniquement les cambriolages, ça peut être des incivilités, des gens qui ne se sentent pas en sécurité en marchant dans la rue : d'être abordé pour une personne âgée par des jeunes... Je comprends ce que vous dites, mais je pense que pour quelqu'un qui doit aller chercher un enfant dans la nuit, qui rentre tard du travail ou les gens qui travaillent de nuit, qui auraient besoin de faire appel à un service de santé, être dans un village dans le noir complet...Il faudrait peut-être trouver quelque chose pour garder un peu de lumière. Faire des économies c'est compréhensible, mais un village dans le noir, pour moi c'est un mouoir...

Alain RAVANELLO effectivement, il faudra travailler sur le fait de faire des économies par rapport aux infrastructures et puis aussi éventuellement de pouvoir modifier ça en essayant de garder quelques éclairages. Le premier investissement sera fait sur l'économie. Je vous rappelle quand même que l'on a une tranche horaire l'hiver 23h00-5h30 et l'été 1h00-5h30 dans le village car la population la plus densifiée est là, 00h00-5h30 dans les extérieurs. Effectivement, on ne sait jamais, il peut toujours y avoir au cas où etc...mais c'est une chose sur laquelle il faudra que nous puissions travailler. Pour le moment, on ne peut pas faire autre chose que cette extinction.

Céline LORENZON toute la population française, on est averti par notre gouvernement que l'on a des problèmes en énergie, on entend tous parler du délestage qui va nous arriver durant deux heures si on ne fait pas tous attention. Peut-être qu'il faudra faire attention la nuit quand il faudra sortir, mais je n'imagine pas une personne âgée sortir à deux heures du matin, peut-être, mais peu importe. Nationalement, on n'a plus suffisamment d'énergie en France pour satisfaire les besoins de tout le monde. Notre Président de la République nous explique qu'il faut que l'on se chauffe à 19°, donc moi j'estime qu'une commune peut faire un effort en coupant l'électricité la nuit, dans des créneaux horaires où il y a très peu de population qui est dehors. Ce qui permettrait d'éviter le délestage.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202291 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN FOURRIERE DES ANIMAUX ERRANTS AVEC LE CENTRE ANIMALIER REGIONAL

Rapporteur : Alex NEMETH

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

D'APPROUVER la convention de mise en fourrière des animaux errants annexés à la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2023,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes requis pour son application

DELIBERATION MUNIVCIPALE n° 202292 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL AVEC LA COMMUNE D'AUPS.

Rapporteur : Alex NEMETH

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** (Pour : 21- Contre : 2, SCHMITT ; BRISPOT)

décide :

D'APPROUVER la convention relative la mise à disposition de matériel avec la commune d'Aups pour une durée d'un an reconductible,

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à son application

John BRISPOT vous savez que je ne suis pas très client de la répression à outrance, je sais que c'est une culture chez vous. On est un petit village rural, on fréquente des gens sympathiques qui vous expliqueront toujours que le voisin va trop vite mais pas eux, et quand ça tombe sur eux, ils ne sont pas d'accord. Tous, et moi-même, ça nous arrive de rouler au-dessus de la vitesse réglementaire qui des fois est très basse et difficilement tenable, donc c'est très facile de piéger les gens. J'ai du mal à imaginer la police municipale avec un cinémomètre dans un lotissement et être bien reçu... Pour créer du conflit dans la commune, notamment auprès des représentants de la mairie, et donc de Monsieur le Maire, je pense que vous allez avoir quelques petits soucis avec les habitants de Carcès. Je suis d'accord qu'effectivement il y a des gens qui roulent trop vite, qu'il faut de temps en temps faire preuve de sévérité avec des gens qui se moquent vraiment du bien vivre ensemble, je suis d'accord. Maintenant, vingt-cinq semaines, c'est une semaine sur deux. Des contrôles radar dans une commune, j'ai peur pour la popularité de monsieur le Maire et ses projets futurs, quand il va y avoir quelques carçois un peu « historiques » qui vont se faire verbaliser une fois ou deux par sa police...

Alain RAVANELLO on a bien compris votre remarque. Depuis deux ans, la principale demande des carçois, c'est des ralentisseurs et des panneaux de limitation de vitesse. C'est absolument dans tous les quartiers, dans tous les chemins communaux, on me demande des ralentisseurs. Je ne peux pas accéder à ces demandes-là. Les ralentisseurs, hormis le coût, c'est une nuisance sonore, et personne ne les veut devant chez soi bien sûr. Effectivement, les gens sont très sensibles à ça. Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites « nous on conduit toujours bien, ceux sont les autres qui conduisent mal », et nous quand on fait un excès de vitesse c'est toujours parce que l'on a une bonne raison, alors que les raisons des autres ne sont jamais pertinentes ; c'est sûr aussi. Le but n'est pas de « faire du fric », pas du tout. Le but c'est de faire prendre conscience à ceux qui passent à 80km/h devant l'école maternelle ou devant le collège ou dans un lotissement où on se croise à angle droit sans visibilité... Le but est de faire prendre conscience à ces gens-là que de temps en temps, ils seront susceptibles de se faire contrôler.

John BRISPOT c'est déjà le cas, il y a déjà des contrôles sur la commune par la gendarmerie

Alain RAVANELLO vu les effectifs qui sont octroyés à la gendarmerie, je ne sais pas comment ils peuvent faire des contrôles fréquents et efficaces. Alors on les voit contrôler le stop du pont d'Argens, car ce n'est pas la caméra qui verbalise le « stop ». Le but est de faire prendre conscience aux gens qui exagèrent qu'ils ont un comportement dangereux. Je vous l'ai toujours dit, je veux que nous puissions lutter contre les comportements dangereux. On voit tous à quelle allure passent les voitures dans le village, c'est inacceptable. Outre le fait que lorsqu'il y aura une journée ou une semaine de contrôle, nous l'annoncerons sur tous nos supports de communication, je tiens à ce que l'on prévienne les gens que des contrôles se feront. Les contrôles ne seront pas systématiques, ils se feront quand on aura le radar, en fonction des disponibilités de nos agents et en fonction des missions en cours. On est là pour positionner les radars à des endroits où spécifiquement, nous savons que c'est dangereux. Le but est de contraindre les comportements dangereux, les endroits seront choisis non pas pour « faire du fric » mais pour lutter réellement contre les terroristes de la route, et les radars seront calés également sur une dangerosité de comportement et non pas forcément sur le respect de la vitesse qui est inscrite sur le panneau. Je veux vraiment que l'on limite les comportements dangereux. Il est inacceptable que l'on voit des gens qui passent à 70 ou 80km/h devant l'école maternelle, au rond-point du collège, où l'on sait qu'il y a des enfants qui sont susceptibles de sortir de tous côtés en trottinette etc. J'ai accompagné cet été nos agents à la sortie de

Carcès côté nord, sur une fuite d'eau, les gens passent à 80km/h à cinquante centimètres de l'agent qui travaillait dans une tranchée, c'est inacceptable, qu'il y ait un triangle de signalisation ou autre, les gens de décélèrent pas. J'assume de lutter contre les comportements dangereux, même si ma côte de popularité en prend un coup, j'assume, tant pis. Je n'assumerai pas de « piquer du fric » aux gens comme on peut le voir parfois par des contrôles qui se font sur des zones où l'on ne peut pas rouler à 50km/h, ce n'est pas possible et c'est là que l'on se fait verbaliser, je refuse que l'on fasse des contrôles de cette manière-là. Je suis là aussi pour garantir la sécurité de nos administrés et je vois des comportements qui sont totalement inacceptables, et c'est contre ça que je souhaite que nous puissions lutter.

John BRISPOT mais il y a un dos d'âne devant l'école maternelle ?

Alain RAVANELLO ils prennent le dos d'âne fort, ils roulent à 80km/h et freinent d'un coup devant le dos d'âne et rappuient ensuite...et au collège, c'est pareil

Pierre CORINO je pense que du rond-point du stade à Intermarché on doit être sur trois kilomètres, et on doit être à 30km/h dans notre village : ça fait six minutes ; si on passe à 60km/h, ce qui est extrêmement dangereux, on est à trois minutes pour traverser les trois kilomètres. Est-ce que trois minutes dans votre vie le matin, ça vaut la vie de quelqu'un? Quand on entend dire par un élu que c'est difficilement tenable les vitesses...Je crois qu'en tant qu'élu, nous tous, on a un devoir d'éducation de nos jeunes. Il me semble que si on montre tous l'exemple, si tout le monde respecte les zones à 50,30 et 20km/h, ce sera beaucoup plus serein et il y aura moins d'accidents. La sérénité dans le village est importante et nous avons un devoir d'exemple à tenir.

Alain RAVANELLO comme je vous le dits, les contrôles seront faits sur des zones dangereuses et où on adaptera la prise en compte de la vitesse par rapport à ce qui est dangereux et pas forcément à la vitesse

John BRISPOT c'est ce qu'on dit toujours lorsque l'on met en place les contrôles

Alain RAVANELLO je vous explique ce que l'on va faire

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202293 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA SPL « ID83 »

Rapporteur : Alain RAVANELLO

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

D'APPROUVER les modifications de l'article 7 des statuts de la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 ».

D'AUTORISER le représentant légal, désigné pour représenter la collectivité au sein des instances de la société, à approuver la modification en Assemblée générale Extraordinaire

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202294 : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « ID833 – RAPPORT D'ACTIVITE 2021 ET PLAN D'ACTION 2022

Rapporteur : Alain RAVANELLO

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

DE PRENDRE acte du rapport d'activité de la société publique locale « Ingénierie départementale 83 » pour l'année 2021 et le plan d'action 2022.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202295 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE – RAPPORT D'ACTIVITE 2021.

Rapporteur : Alain RAVANELLO

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ décide :

DE PRENDRE acte du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Provence Verte pour l'année 2021.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202296 : COMMUNICATION DU RAPPORT DÉFINITIF DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES ET DE GESTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PROVENCE VERTE À COMPTER DE L'EXERCICE 2017 ET SUIVANTS

Rapporteur : Alain RAVANELLO

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ décide :

DE PRENDRE ACTE sur la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur sur l'examen des comptes et de gestion de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au cours des exercices 2017 et suivants.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 202297 : DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE ENTRE LE 07 OCTOBRE ET LE 30 NOVEMBRE 2022

Rapporteur : Alain RAVANELLO

Le Conseil Municipal est invité à **prendre acte** des décisions prises par Monsieur le Maire, entre le **7 octobre 2022 et 30 novembre 2022**, en vertu de la délégation de compétences susvisée.

Nicolas FERRETTO-REGGI j'ai une question qui traite de l'école car des parents délégués m'ont contacté puisqu'ils ont pris rendez-vous avec vous par rapport à un problème de sécurité qui se produit au niveau de l'école, notamment quand ils traversent pour aller à la cantine, ça fait un mois et vous ne les avez pas reçus. Ils parlent d'un manque de personnel notamment, qui engendre un problème de sécurité parce qu'il n'y a pas assez d'encadrement, quelle solution vous pouvez apporter par rapport à ça ?

Alain RAVANELLO il me semble que je vous avais déjà dit que les questions que vous aviez hors ordre du jour du conseil municipal, vous deviez me les faire parvenir avant

Nicolas FERRETTO-REGGI ce n'est pas ce que dit le règlement intérieur, notamment l'article 6

Alain RAVANELLO cela dit, puisque l'on parle de ça, il faut quand même que l'on aborde la question scolaire. Il n'y a pas longtemps on a passé les deux conseils d'école, et est-ce que nous avons eu des questions relatives à ça ? Il me semble que nous n'avons pas eu de question...

Nicolas FERRETTO-REGGI les parents se plaignent...

Alain RAVANELLO je mets un point d'honneur à participer à chaque fois aux conseils des écoles primaire et maternelle, les parents d'élèves chaque fois sont présents, et je n'ai pas souvenir que cette problématique ait été évoquée

Nicolas FERRETTO-REGGI et pourtant ils s'en plaignent et vous savez qu'il y a un problème par rapport à ça, l'idée c'est d'apporter une solution par rapport à ce problème-là. C'est une thématique qu'il faut régler. J'entends bien que vous ne pouvez pas la régler là tout de suite, mais je pense qu'il faut y réfléchir et trouver une solution assez rapidement.

Alex NEMETH est-ce que vous pourriez définir le manque de taux d'encadrement pour la traversée de la route ? Est-ce que vous avez quelque chose de textuel, de juridique à ce sujet-là ?

Nicolas FERRETTO-REGGI oui, cela dépend de l'âge des enfants en fait. Il y a un rapport

de 1 sur 16 pour des enfants de plus de six ans et c'est un petit peu moins pour les moins de six ans

Alex NEMETH ça c'est pour le taux d'encadrement des activités. Ce dont vous me parlez c'est le taux d'encadrement pour les activités, ce n'est pas le taux d'encadrement pour traverser une route.

Nicolas FERRETTO-REGGI à titre d'exemple, pour les Ulys, puisqu'il y en a à l'école, certains nécessitent d'avoir une personne pour l'accompagner puisque certains ont des handicaps forcément, et ils peuvent être du coup...

Pierre CORINO effectivement, cela peut s'entendre et c'est très louable de penser à ça, mais effectivement, il y a une différence à faire entre le taux d'encadrement lors des activités que nos animateurs mènent, et là nous sommes dans le taux d'encadrement, et la traversée. En ce qui concerne les enfants en situation de handicap qui bénéficient du dispositif Ulys, nous avons l'obligation de les encadrer uniquement lorsque la MDPH a notifié qu'ils avaient une AESH sur le temps extrascolaire ou périscolaire. Donc aujourd'hui, il n'y en a plus, et nous avons tout de même une personne qui est là pour s'occuper d'eux à la cantine. Donc aujourd'hui, là, dans ce cadre précis, nous avons un maillon supplémentaire. L'année dernière lorsque nous avons un enfant qui avait cette notification MDPH, nous avons embauché une personne, en accord avec la mairie du Val puisque c'était un enfant du Val, nous avons aussi respecté le cadre. J'entends tout à fait votre demande, elle est très louable, si nous avons les moyens d'embaucher de manière pléthorique, et bien nous encadrerions tous ces enfants. Ils sont quand même accompagnés par nos éducateurs qui ont un BAFA et qui savent faire les choses ; et nous avons aujourd'hui une personne en supplément alors que nous n'avons pas cette obligation, voilà aujourd'hui la réponse que l'on peut vous apporter.

Nicolas FERRETTO-REGGI pourtant ce qui est particulier, c'est que Monsieur le Maire a dit au conseil d'école qu'il savait qu'il y avait un problème par rapport à l'encadrement et par rapport à la traversée, c'est pour cela que votre réponse m'étonne un petit peu parce que cela va à l'encontre de ce qui a été dit

Pierre CORINO Peut-être que Madame la Directrice ne vous a pas fourni, mais elle l'a fourni aux parents délégués, le compte rendu du conseil d'école, et ça n'y figure pas. Après s'il y a un problème on peut en discuter, mais pas de manière polémique, de manière constructive

Nicolas FERRETTO-REGGI tout à fait, c'est pour cela qu'il faudrait recevoir les parents délégués qui ont demandé un rendez-vous pour parler de ce problème-là. Cela fait un mois qu'ils attendent.

Pierre CORINO s'ils veulent être reçus, on les recevra avec plaisir ; je note leur demande.

La séance est levée à 19h45

Pour copie conforme le Maire



Alain RAVANELLO

Pour copie conforme la Secrétaire de séance

Thibaud FABRE

